



DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

Procès-verbal du Conseil municipal **du mercredi 18 février 2025**

L'An deux mille vingt-quatre, le mardi 18 février 2025, à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ORDINAIRE le 12 février 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier MARTIN, Maire

Présents : Olivier MARTIN, Corinne GRELLET, Alexandra SERDIN, Eve JANOT, Renaud de SAINT OURS, Benoit JOINING, Christophe LE PREVOT, Nicolas CHARIOT

Absents : Mathieu VALLET

Pouvoirs : Jean-Michel SAINTE-CROIX à Olivier MARTIN, Anaïs BEDEKOVIC à Corinne GRELLET, Claire VARACHE à Alexandra SERDIN

Secrétaire de séance : Nicolas CHARIOT

Adoption du procès-verbal du CM du 18/02/2025

Le Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal 15/01/2025 a été adopté à l'unanimité par les membres présents, soit un total de 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs).

2025-09 : Demande de portage foncier à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est prévu d'acquérir le bien sur la commune de Serbonnes sise 12 rue du maréchal Leclerc parcelle AD251 pour assurer la pérennité du commerce du cœur de village.

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Etablissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Serbonnes ; ou à tout opérateur désigné par elle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, soit par 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

DECIDE de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC

AUTORISE Monsieur le Maire, Olivier MARTIN, à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant,

Arrivé de Benoît JOING à 18H56

2025-10 : Eglise : Modification de plan de financement

M. MARTIN Olivier, Maire, informe que suite au courrier reçu de M le Préfet, le plan de financement approuvé le 22/02/2024 n°2024-07 a été modifié, concernant la 2^{ème} Tranche des travaux urgents qui sont à prévoir sur l'église Saint-Victor afin de remédier aux désordres constatés sur l'édifice. L'opération comprenant les travaux de rénovation pour la mise en sécurité de la toiture, des enduits intérieurs honoraires d'étude et de maîtrise d'œuvre, est évaluée à 142.883,35 euros.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, soit par 11 voix POUR (dont 3 pouvoirs),

AUTORISE la recherche de demande de subventions auprès de la DSIL, Village de l'Yonne et DRAC

2025-11 : Eglise - Lancement de l'appel d'offres pour l'Eglise Saint Victor

M le Maire informe que l'appel d'offres pour les travaux de mise en sécurité de l'Eglise Saint-Victor a été lancé sur la plate-forme Arnia.

Intitulé de la consultation : Restauration du transept de l'église Saint-Victor et travaux d'urgence

Objet de la consultation : Consultation organisée en vue de la passation d'un marché de travaux pour des ouvrages de bâtiment et concernant la restauration du transept de l'église Saint-Victor et des travaux d'urgence.

Type de procédure : Procédure adaptée > 90 K EUR HT

Date et heure limite de remise des plis : 10/03/2025 18 h 00

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 11 voix POUR (dont 3 pouvoirs),

AUTORISE le Maire à procéder au lancement de l'appel d'offre.

2025-12 : Emprunts

M. MARTIN Olivier, Maire, rappelle le projet de la rénovation de la Mairie.

Considérant que par la délibération 2024-08 du 22 février 2024 le Conseil municipal a décidé les réalisations des projets relatifs à la réhabilitation de la mairie comprenant les travaux accessibilité PMR des intérieurs et extérieurs, rénovation énergétique mairie, conformité électrique, honoraires d'étude et de maîtrise d'œuvre.

- Le coût total de ce projet est de : 247 936,08 € HT
- Le montant total des subventions obtenues est de : 187 555,00 € HT
- Le montant du FCTVA est de : 40 671 €
- Il y a lieu de recourir à un emprunt à court terme à hauteur de : 229 000 €.

Après sollicitations des établissements bancaires, ci-dessous le retour des simulations :

Proposition	Crédit Mutuel	Caisse Epargne	Crédit Agricole
emprunt in fine			
emprunt sollicité	229000	229000	229000
emprunt accordé	229000	229000	217604
durée en mois	24	24	24
taux intérêts	3,20%	3,15%	3,32%
coût dossier	200	343,5	326,406
intérêts année 1	5109,52	7213,5	5418,33
intérêts année 2	7328	7213,5	7224,44
intérêts année 3	2442,67		1806,11
Coût total	15080,19	14770,5	14775,286
Validité proposition	20/02/2025	28/02/2025	21/02/2025

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Considérant que :

- Les offres de prêt ont un coût global proche les unes des autres
- L'offre du Crédit Agricole ne répond pas à la demande car le capital emprunté est inférieur au capital demandé.
- L'offre de la Caisse d'Epargne comprend des imprécisions dont l'absence de tableau d'amortissements,
- L'offre du Crédit Mutuel correspond en tout point et que cet établissement a su apporter tout le conseil et l'accompagnement demandé dans les démarches.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, soit par 11 voix POUR (dont 3 pouvoirs),

DECIDE de contracter l'emprunt auprès du Crédit Mutuel

ACCEPTE les conditions financières du prêt pour une durée de 24 mois au taux fixe de 3,20 % avec une périodicité trimestrielle selon l'établissement bancaire.

AUTORISE le maire à signer le contrat de prêt et tous documents afférents à ce dossier.

2025-13 : Convention de mise à disposition de matériel mutualisé

M. MARTIN Olivier, Maire, présente la convention de mise à disposition par la commune de Michery d'un matériel mutualisé selon les modalités définies dans ladite convention au bénéfice de la commune Courlon sur Yonne et de Serbonnes.

Liste du matériel mutualisé :

Machine de marquage routier AIRLESSCOGS 950 VANGUARD 5,5CV

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, soit par 11 voix POUR (dont 3 pouvoirs),

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du matériel mutualisé avec la commune de Michery

AUTORISE le Maire à signer la convention.

2025-14 : Vote des subventions 2025 aux associations et organismes.

Sur proposition du Maire, après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité,

Soit par 11 voix POUR (dont 3 pouvoirs), VOTE les subventions suivantes :

Organisme ou association bénéficiaire	Montant de la subvention	Observations
Association foncière Serbonnes	5 000 €	
Assoc CVTCA	350 €	
Comité des fêtes de Serbonnes	1 000 €	
Coop scolaire école Serbonnes	1 500 €	
Assoc Souvenir Français	240 €	
Sens natation	60 €	
Assoc. Conservatoire de SENS	30 €	
Association Vita Gym	200 €	
Caisse des Ecoles de Serbonnes	1 200 €	
Assoc. Société de chasse de Serbonnes	200 €	
Assoc. Orchestre d'Harmonie de Pont s/Yonne	60 €	
CPN Réveil Nature	30 €	
Pétanque Serbonnoise	300 € (200+100)	Phase de démarrage

.....Soit un total de 10 170 €

Les crédits seront inscrits au compte 6574 au BP 2025 soit un total de 10 170 €

2025-15 : solidarité emploi Yonne Nord – convention de mise à disposition de personnel pour 2025

M le Maire rappelle que la Commune fait très régulièrement appel aux services de l'AICPY pour faire face au remplacement d'agents indisponibles ou en renfort ;

M le Maire communique les tarifs qui seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025.

Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention pour l'année 2025.

2025-16 : Remboursement de frais engagés par Mme Corinne GRELLET Adjointe

M. MARTIN Olivier, Maire, communique les factures réglées par Mme Corinne GRELLET, Adjointe, pour le compte de la commune, correspondant aux dépenses effectuées pour un montant total de 494,88 € :

- L'ouverture de deux lignes supplémentaires, une pour la cantine/garderie (carte Sim + souscription) 12,00€ et une pour le numéro d'astreinte des élus (carte Sim + souscription) 12,00€.
- Impression des 50 cartons d'invitation et 150 stylos souvenir pour l'exposition commémorative sur la Résistance les 8 et 9 mars, soit 260,60€
- Lot de 10 projecteurs (éclairage dans l'église des panneaux et tableaux) soit 53,09€
- Achat de 6 panneaux exposition pour le 8 et 9 Mars soit 151,20 €
- Paiement facture Free ligne agent technique : 5,99 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, soit par 11 voix POUR (dont 3 pouvoirs),

DECIDE que les frais engagés par Mme Corinne GRELLET lui seront remboursés par la Commune en totalité.

AUTORISE M. le Maire à passer l'écriture comptable correspondante.

2025-17 : OXO Convention Stockage de données sous Cloud :

M le Maire informe qu'il convient de mettre en place une solution de stockage des données sous un Cloud comprenant :

- L'hébergement de la totalité des données auditées par le technicien OXO, volume de stockage : Environ 100Go à transférer sur les 1 To soit 1.000 Go de la solution
- Un accès pour 5 utilisateurs
- Une installation sur les ordinateurs de la mairie du lien de stockage maintenance comprise
- Autres fonctionnalités comprises :

- Accès à Microsoft 365 en Web.
- Messagerie professionnelle sans obligation d'utilisation.
- Accès à Teams pour effectuer des visio-conférences.
- Possibilité de partager temporairement ou non certains documents avec des personnes externes à la mairie sans communiquer les informations de compte.

Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'une solution Cloud sous condition que celle-ci réponde à la doctrine Cloud de l'Etat.

AUTORISE le maire à signer la convention.

2025-18 : AHRB : Proposition tacite de prévention et lutte contre les nuisibles et parasites :

M le Maire informe que la commune a reçu une proposition tacite de prévention et lutte contre les nuisibles et parasites.

Cette proposition a pour but d'effectuer les prestations suivantes à l'école de Serbonnes :

Nombre prévisionnel

- 2 passages de Dératisation de rats
- 2 passages Désourisation

Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la proposition concernant la prévention et la lutte contre les nuisibles et parasites.

AUTORISE le maire à signer la proposition.

Affaires diverses

Olivier MARTIN

- Vente CCAS, demande auprès du Conseil Municipal quant au positionnement de la commune sur le devenir du site, car la CCYN est intéressée.
Suite à un tour de table, une majorité ressort sur le fait que la commune doit rester acteur du devenir du site. Un rendez-vous avec le Président de la CCYN et Monsieur le Maire aura lieu rapidement pour présenter l'avis du Conseil
- Déménagement de la Mairie : le secrétariat et la bibliothèque sont transférés au 4 rue des Préaux, remercie les bénévoles qui ont participé au déménagement temporaire de la bibliothèque, qui pourra rester ouverte durant les travaux
- Travaux mairie : information de quelques petits changements

- démolition de l'appentis devant la bibliothèque
- mise en place d'un seul compteur EDF sur le bâtiment
- le compresseur du chauffage sera posé au sol afin de ne pas obstruer une fenêtre

Benoît JOINING

- Course cycliste : elle aura lieu le 6 juin avec 2 courses cyclistes adultes de différentes catégories selon le nombre d'inscrits et 2 courses enfants (une médaille sera offerte à chaque participant).
Le tracé du trajet reste inchangé mais le parcours se fera dans le sens inverse.
Les organisateurs espèrent une bonne participation, le changement de Fédération permet un règlement plus souple pour les coureurs.
Le Conseil Municipal des Jeunes est pleinement mobilisé sur cette manifestation.

Corinne GRELLET

- 8 et 9 mars : l'organisation de l'exposition sur la résistance arrive à son terme. La réalisation des panneaux historiques a été commandée et la livraison est en attente.
Informe que le Conseil Municipal des Jeunes est impliqué dans les concours de dessins proposé aux écoles et a préparé un quiz qui sera distribué aux visiteurs durant les 2 jours d'exposition. Un atelier de dessins pour les enfants sera également proposé durant la manifestation.
La Cérémonie franco-américaine sera organisée par le Souvenir Français le samedi 8 mars.
Sur ces deux jours :
 - Une exposition artistique de Bruce Clarke parallèlement à l'exposition des panneaux historiques dans l'église,
 - Une reconstitution d'un camp américain ainsi qu'un campement de Résistants avec matériels et véhicules militaires sur la place
 - Conférence avec un historien dédiée à Catherine Janot le dimanche après-midi

Séance levée à 21h15

Le secrétaire de séance,
Nicolas CHARIOT

le Maire,
Olivier MARTIN